



Mairie de Melleran
10 Route de Chef-Boutonne
79190 MELLERAN

☎ : 05.49.29.83.07

✉ : 05.49.29.61.52

Mail : mairie-melleran@paysmellois.org

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 Janvier

L'an deux mil vingt,

Le 10 Janvier 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de M. MERCIER Sébastien, 1^{er} Adjoint, en l'absence de M. AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : MERCIER S, BAILLARGE I, STONE A, REVRANCHE MF, DELAIRE F, AIRVAULT JL, RENAUD F.

REPRESENTÉS : COWLES

ABSENTS : AUBIN J, MORIN H, LANGLAIS J CH, VIDAULT W, CAHIER CH

SECRÉTAIRE : RENAUD F.

Objet : Validation du procès-verbal du 6 Décembre 2019

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 6 Décembre 2019 à l'unanimité.

Objet : Eglise : Avant-Projet rénovation des peintures murales

Le 1^{er} Adjoint rappelle que lors du conseil du 6 Décembre 2019 l'avant-projet sommaire a été présenté et que le conseil avait émis des réserves sur certains aménagements. Après contact avec l'architecte il en ressort :

- La nécessité d'un second paratonnerre au pignon car l'installation existante n'est pas conforme.
- Concernant le pavage au pignon, côté place rose, il n'est pas hostile à conserver une surface enherbée, le conseil est favorable pour conserver l'état actuel.
- Les cérémonies ne pourront pas avoir lieu dans la zone des travaux, il faudrait voir avec le clergé pour installer un autel provisoire.

En prenant en compte les remarques et demandes du conseil l'avant-projet s'élève à 435 100€ HT soit une variation de 49 700€ HT par rapport à l'étude diagnostique.

Après délibération le conseil valide l'avant-projet sommaire présenté.

Le 1^{er} Adjoint.